

Société

## Lutter contre toutes les formes de sexisme à l'hôpital est un combat collectif et quotidien

Publié le 27/10/17 - 16h25 - HOSPIMEDIA - HOSPIMEDIA



**L'hôpital devra certainement opérer un changement d'idées et de pratiques quant au sexisme et au harcèlement qui y sévit au quotidien. Les langues se délient désormais pour dénoncer un humour carabin dépassé et qui peut être lourd de conséquences. Enquête chiffrée, projet de loi, invitation à porter plainte... les actions se multiplient.**

La parole s'est quelque peu libérée sur la question du harcèlement sexuel. Depuis fin 2016 notamment, du fait du lancement du Tumblr [Paye ta blouse](#) par une étudiante en médecine, pour dénoncer l'omniprésence du sexisme à l'hôpital. Mais avec l'affaire Harvey Weinstein, producteur américain visé par une série d'accusations d'agressions sexuelles, c'est la bousculade en ce début d'automne. La ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn, elle-même, médecin de profession, dans un entretien publié le 22 octobre dans le *Journal du dimanche*, a dénoncé l'attitude de certains praticiens. "Comme beaucoup de femmes, j'ai eu affaire à des comportements très déplacés dans mon milieu professionnel", a-t-elle déclaré à nos confrères. Cette affaire, a-t-elle ajouté, "fait prendre conscience qu'une lutte quotidienne se joue dans l'espace public et professionnel".

*"50% des étudiants en médecine sont confrontés personnellement à des propos sexistes pendant leurs études."*

*Extrait de notre [interview](#) de Valérie Auslender, parue en avril dernier à l'occasion de la sortie de son ouvrage Omerta à l'hôpital (éditions Michalon)*

### Des témoins passifs en grande majorité

L'Intersyndicat national des internes (Isni), dans un communiqué ce 27 octobre, se réjouit de cette libération de la parole des femmes ces derniers jours mais déplore par ailleurs que "les témoins des violences et du harcèlement sexuels restent passifs dans la grande majorité des cas". "La lutte contre toutes les formes de sexisme doit être un combat collectif et quotidien", insiste-t-il. Le syndicat rappelle s'être engagé depuis plus d'un an dans cette voie en créant un poste de vice-président en charge du droit des

femmes. Alizée Porto, qui tient ce rôle, organise d'ailleurs actuellement *"une stratégie avec un plan d'action"*. Elle s'appuiera sur les résultats d'une grande enquête nationale, la première sur le sujet, lancée début septembre (lire notre [article](#)) et dont le recueil s'est arrêté ce 23 octobre. Les résultats seront présentés, accompagnées de propositions d'actions, le 18 novembre à l'occasion de l'université de rentrée du syndicat à Montpellier (Hérault). *"Nous maintenons notre programme de travail. Ce n'est pas parce que certains commencent à en parler que nous devons bâcler un travail unique que personne avant nous n'a eu le courage de faire [...] Il nous faut un état des lieux solide pour pouvoir proposer des mesures concrètes"*, insiste Olivier Le Penetier, président de l'Isni, auprès d'Hospimedia.

### Décalage entre discours officiel et pratiques réelles

L'association Jean-Louis Mégny qui œuvre contre la maltraitance et le harcèlement au sein de l'hôpital public regrette, dans un communiqué ce 27 octobre, *"le décalage entre un discours officiel qui se donne les apparences de la rigueur et de la vertu, et, dans la réalité, des pratiques visant à protéger les harceleurs"*. Elle rappelle que les décisions de justice mettent en cause principalement des responsables médicaux comme auteurs du harcèlement mais pointent aussi des responsabilités administratives. Pour elle, il est temps aussi de remettre en cause les *"pratiques managériales pathogènes"*.

### L'ordre des médecins encourage à porter plainte

Le Conseil national de l'ordre des médecins (Cnom) a lui aussi diffusé ce 27 octobre un communiqué, dans lequel il encourage les victimes à porter plainte devant ses instances. Dénonçant *"sans réserve"* tout harcèlement sexuel dans le milieu et condamnant ses agissements, le Cnom rappelle que *"l'institution est en capacité d'entendre les victimes de harcèlement sexuel et d'en sanctionner les auteurs dès lors qu'ils sont inscrits à l'ordre des médecins"*. Il encourage de fait les victimes *"à porter plainte devant les conseils départementaux de l'ordre des médecins habilités à les transmettre et/ou porter plainte elles-mêmes devant les chambres disciplinaires ordinaires afin que ces abus soient dévoilés et sanctionnés"*. Il rappelle que les juridictions disciplinaires sont présidées en première instance par un magistrat des tribunaux administratifs ou, en appel, par un conseiller d'État, et qu'elles mènent une instruction pour toute plainte reçue.

Le Gouvernement prépare quant à lui, pour 2018, un projet de loi sur les violences sexuelles et sexistes, dont la verbalisation du harcèlement est un volet médiatisé.

### Trois tweets révélateurs des divergences de vues

Une femme qui réagit à un propos sexiste n'est jamais prise au sérieux, a déploré la ministre des Affaires sociales et de la Santé Agnès Buzyn, qui a invité par ailleurs les hommes à batailler aux côtés des femmes dans ce combat.



Qui n'a pas entendu ce témoignage sur *Europe 1* d'un praticien hospitalier parisien, revendiquant au quotidien des blagues potaches et gestes déplacés qui "*font rire tout le monde*" en guise de dérision et d'échappatoire.



**Europe 1**  
@Europe1

Harcèlement sexuel : "Il y a une vraie omerta", écoutez les témoignages édifiants recueillis à l'hôpital par [@virginieriva](#)  
#E1Matin

07:04 - 25 oct. 2017

13

121

54

Pour Martin Hirsch, directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, l'hôpital est effectivement un milieu "*vulnérable entre le stress, les enjeux de pouvoirs et les traditions, qui font que [...] les acteurs ont toujours eu du mal à faire la frontière entre la plaisanterie lourdingue et le harcèlement*".



Pia Hémerly  
- [Twitter](#)

## Vos réactions (5)

Pierre-Georges DURAND 31/10/2017 - 16h17

que le harcèlement avéré soit traité c'est une évidence... Mais le quotidien médical ce sont les responsabilités, le stress, les exigences forcément compréhensives des patients et des familles générant un travail caché important, bien sûr non rémunéré et donc non reconnu (que ce soit en activité libérale ou en T2a hospitalière), la dégradation des conditions de travail y compris fruit des organisations issue de la pensée dominante de nos décideurs et les pressions qu'elles engendrent, ou les exigences normatives On ne dira à ce titre jamais assez combien les organisations ambulatoires exposent aux ruptures de tâches, aux possibles erreurs avec moins de possibilité de se récupérer .. et donc augmentent le stress médical. Tous ces aspects devront donc trouver d'autres modes d'expression d'échappatoire, puisque la société, et sur certains aspects on peut la comprendre, n'accepte plus ce que l'on nommait l'esprit carabin ! (la tradition pouvait pour moi avoir du bon, au sens de permanence intergénérationnelle de réalités du métier, pour peu que les débordements inadmissibles pouvant toucher à l'intime soient réprouvés et interdits). Actuellement c'est surtout l'explosion des burn out médicaux ou des toxicomanies qui en sont la traduction ... il deviendrait également urgent non seulement de se pencher sur ces états de fait mais aussi d'y trouver des solutions.

Bruno SARRODET 30/10/2017 - 19h40

Le sexisme, c'est déjà mal rémunérer les professions les plus féminisées.

Exemple, les orthophonistes (97 % de femmes), diplômées Bac+5, sont rémunérées sur des grilles salariales bac+3. Pour quelle raison ?... Ni Marisol Touraine ni Agnès Buzyn ne répondent. C'est ainsi de 3.000 à + de 10.000 euros de perte de revenu par an par rapports aux grilles salariales bac+5 (psychologues, ingénieurs, AAH...) ! Et il faut ainsi attendre 14 ans d'ancienneté pour atteindre 2.000 euros net de salaire.

Amine UMLIL 30/10/2017 - 15h47

"le décalage entre un discours officiel qui se donne les apparences de la rigueur et de la vertu, et, dans la réalité, des pratiques visant à protéger les harceleurs" : cette phrase, extraite de votre texte, semble résumer la situation.

Souraya MOHAMED SOULE 30/10/2017 - 09h14

Et qu'en est-il des salles de garde, avec ses chansons paillardes et ses fresques murales plus que suggestives? Incitation à des comportements déplacés ou ambiance bon enfant?

isabelle koinig 30/10/2017 - 07h43

L'ordre des Médecins accepte t il les plaintes pour harcèlement moral ???

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique droits de reproduction.